

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1857.

Prorogation de la loi du 1^{er} mars 1851 concernant le tarif des correspondances télégraphiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi qui a pour objet de proroger, jusqu'au 1^{er} mai 1860, les pouvoirs accordés au Gouvernement par la loi du 1^{er} mars 1851, en ce qui concerne le tarif des correspondances télégraphiques.

La loi du 1^{er} mars a été prorogée d'année en année, sans que les circonstances aient permis, jusqu'à présent, de soumettre à la Législature des bases définitives d'un tarif permanent.

Les correspondances internationales forment la majeure partie du mouvement télégraphique en Belgique. L'époque où ces correspondances seront taxées d'après des dispositions fixes et uniformes, n'est pas encore prochaine. La dernière convention internationale a été conclue à Paris le 29 décembre 1855 ; ses principes ont été appliqués depuis le 15 mai 1856 à l'intérieur, et dans les relations de la Belgique avec la France, l'Espagne, la Suisse et les États sardes. Les améliorations qui en résultent pour le public ont été détaillées dans l'exposé des motifs de la loi de prorogation du 19 avril (document n° 199, session de 1855-1856). Ces améliorations ont été admises en partie par les compagnies qui exploitent les télégraphes du royaume-uni d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Pour les relations avec les états de l'Union austro-germanique et les états limitrophes, les correspondances sont restées sous le régime de la convention du 29 juin 1855. Cette convention doit être soumise à une révision en juillet prochain. Celle du 29 décembre 1855 doit également être révisée sous peu. Si, comme il faut l'espérer, les deux conventions sont modifiées de manière à se rapprocher dans la plupart de leurs dispositions, les mesures adoptées de commun accord pourront être appliquées, tant aux services internationaux qu'au service intérieur, et conduire à de nouvelles simplifications, à de nouveaux progrès.

En résumé, la tarification télégraphique n'est pas une question locale, c'est une question qui est subordonnée aux améliorations qui se réalisent dans tous les États

qui sont dotés de ces admirables relations. On ne doit pas perdre de vue, en effet, que la télégraphie a résolu, dès son origine, d'une manière à peu près complète, l'un des problèmes les plus difficiles de l'administration publique, à savoir : l'association de tous les États du continent à un système uniforme.

Il résulte de là une sorte de solidarité et d'obligation à suivre le progrès quel que soit son origine. Quelques années encore sont donc indispensables pour apprécier ce qu'on peut obtenir de l'extension des lignes et de l'amélioration du service, dans toutes les parties du continent. C'est ce qui m'engage à prolonger, jusqu'au 1^{er} mai 1860, le délai pour lequel le Gouvernement demande la continuation des pouvoirs que vous lui avez accordés.

Les résultats obtenus en 1856 et que je vais avoir l'honneur de faire connaître à la Législature sont de nature à justifier sa confiance.

Les relations à l'intérieur et avec l'étranger n'ont pas été modifiées d'une manière importante, quant au nombre de bureaux. Les bureaux belges autorisés à recevoir des dépêches privées sont les mêmes qu'en 1855. En voici la liste :

Bruxelles (<i>Nord</i>),	Bruges,	Liège,	Floresse,
Bruxelles (<i>Midi</i>),	Ostende,	Pepinster,	Namur,
Vilvorde,	Deynze,	Spa,	Jurbise,
Malines,	Courtrai,	Verviers,	Ath,
Anvers (<i>Station</i>),	Moucron,	Braine-le-Comte,	Leuze,
Anvers (<i>Bourse</i>),	Tournay,	Manage,	Grammont,
Termonde,	Louvain,	Gosselies,	Mons,
Alost,	Tirlemont,	Marchiennes,	Jemmapes,
Wetteren,	Landen,	Charleroy,	Saint-Ghislain,
Gand,	Saint-Trond,	Châtelineau,	Quiévrain.
Aeltre,	Hasselt,	Tamines,	
Bloemendael,	Ans,	Moustier,	

Ces bureaux sont en relation avec 1,420 bureaux étrangers, savoir :

Royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.	525
Union austro-germanique.	385
France	145
Pays-Bas	59
Espagne.	15
Suisse	101
Sardaigne	66
Duché de Modène.	4
— de Parme	2
— de Toscane	15
États de l'Église	7
Royaume de Naples	9
Danemark	15
Suède	38
Norwége.	22
Russie	21
Turquie.	19
	<hr/>
	1,420

En 1855, l'on ne comptait que 1,050 bureaux étrangers; il y a 370 bureaux nouvellement ouverts, mais ils sont de peu d'importance.

. Service intérieur (Tableau A.)

En 1855, 17,279 dépêches ont été échangées entre les bureaux belges et ont produit fr. 52,211-50, soit en moyenne fr. 3-02 par dépêche.

En 1856, il y a eu 52,862 dépêches, soit 90 p. % en plus, et fr. 71,286-60; soit en moyenne, par dépêche fr. 2-14 ou 29 p. % en moins.

Cette diminution dans le produit moyen de la dépêche provient de l'application aux relations à l'intérieur des tarifs du traité de Paris, la presque totalité de ces relations sont taxées à fr. 1-50 par dépêche simple, au lieu de fr. 2-50 et 3 francs (prix de l'ancien tarif).

Nous rappellerons les résultats des cinq années précédentes pour faire apprécier la progression du mouvement et de la recette.

ANNÉES.	NOMBRE de DÉPÊCHES.	RECETTES	PRODUIT MOYEN par DÉPÊCHE.
1852	9,807	31,748	3 24
1853	14,159	46,500	3 27
1854	16,719	53,025	3 17
1855	17,279	52,212	3 02
1856	52,862	71,286	2 14

II. Service international, le transit excepté. (Tableau B.)

Les bureaux belges ont expédié, en 1855, 18,356 dépêches à l'étranger; recette (part belge) fr. 77,233 »

Ils en ont reçu 16,369 dépêches; recette 69,977 50

Ensemble 34,725 dépêches internationales qui ont produit . fr. 147,210 50

Produit moyen d'une dépêche fr. 4-24.

En 1856, il y a eu 22,997 dépêches expédiées; recette, fr. 85,084-59 et 22,378 dépêches reçues; recette, fr. 81,471-36.

Ensemble 45,375 dépêches, soit 30 p. % en plus et fr. 166,555-95; soit 15 p. % en plus.

Produit moyen d'une dépêche, fr. 3-67, soit 13 p. % en moins.

Voici les résultats des cinq dernières années :

ANNÉES.	NOMBRE de DÉPÊCHES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par DÉPÊCHE.
1852	10,105	64,750 »	6 41
1853	20,656	96,795 »	4 68
1854	29,492	128,578 »	4 55
1855	54,725	147,211 »	4 24
1856	43,375	166,555 95	5 67

III. Transit. (Tableau C.)

En 1855, 9,429 dépêches ont transité par les lignes belges et ont produit fr. 58,457-75 ; soit, en moyenne, fr. 6-19.

En 1856, 21,056 dépêches en transit, soit 125 p. % en plus ; produit total, fr. 100,769-77, soit 73 p. % en plus ; moyenne, fr. 4-79 par dépêche, soit 22 p. % en moins.

Résultat des cinq dernières années :

ANNÉES.	NOMBRE de DÉPÊCHES.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par DÉPÊCHE.
1852	7,507	67,405 »	9 22
1853	17,255	129,688 »	7 59
1854	14,204	99,852 »	7 05
1855	9,429	58,457 »	6 19
1856	21,056	100,769 77	4 79

Le tableau ci-après fournit le total des recettes et du mouvement des cinq derniers exercices pour l'ensemble du service :

EXERCICES.	MOUVEMENT.	RECETTES.	PRODUIT MOYEN par DÉPÊCHE.
1852	27,217	163,901 »	6 02
1853	52,050	272,785 »	5 21
1854	60,418	281,258 »	4 66
1855	61,433	237,860 »	4 21
1856	99,273	538,612 31	5 41

L'exercice 1856 offre donc, relativement à l'exercice 1855, une augmentation de 61 p. % dans le nombre de dépêches et une augmentation de recettes de 31 p. %.

La recette n'a pas augmenté dans la même proportion que le mouvement, à cause des réductions de taxe signalées plus haut, à l'intérieur et dans les relations avec la France, la Suisse, l'Espagne et les États sardes, par suite de l'adoption de la convention du 29 décembre 1855, dont les dispositions ont été appliquées pendant sept mois et demi.

Toutefois, il est incontestable que ces réductions de taxe ont procuré au public de grands avantages, tout en donnant des résultats satisfaisants pour le Trésor.

Les proportions dans lesquelles le service intérieur, le service international et le transit contribuent au mouvement et à la recette sont indiquées par le tableau suivant :

INDICATION DES SERVICES.	1852.		1853.		1854.		1855.		1856.	
	Mouvement.	Recettes.								
Intérieur	36	19 1/2	27	17	27 3/4	18 7/8	23	20	55	21
International	57	59 1/2	39 1/2	55	48 3/4	45 5/8	56 1/2	37 1/2	46	49
Transit	27	41	35 1/2	48	25 1/2	35 1/8	15 1/2	22 1/2	21	30
TOTAUX	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le tableau D permet de comparer entre eux les bureaux et les frontières belges en raison du nombre de dépêches expédiées et reçues; nous donnons ici leur classement par ordre d'importance pour 1855 et 1856.

Nos d'ordre.	1855.		Nos d'ordre.	1856.	
	BUREAUX ET FRONTIÈRES.	Mouvement.		BUREAUX ET FRONTIÈRES.	Mouvement.
1	Anvers	25,927	1	Anvers	40,469
2	Bruxelles	24,553	2	Bruxelles	54,595
5	Allemagne	14,606	5	Allemagne	26,548
4	France	14,097	4	France	25,006
5	Pays-Bas	12,575	5	Angleterre	21,770
6	Angleterre	12,507	6	Pays-Bas	16,325
7	Gand	4,240	7	Gand	8,198
8	Liège	2,451	8	Liège	4,754
9	Ostende	1,568	9	Mons	2,160
10	Mons	1,164	10	Ostende	2,077
11	Louvain	1,116	11	Louvain	1,977
12	Verviers	928	12	Verviers	1,856
13	Courtrai	857	15	Courtrai	1,812
14	Namur	745	14	Charleroi	1,418
15	Tournai	727	15	Bruges	1,594
16	Bruges	717	16	Tournai	1,569
17	Charleroi	695	17	Namur	1,505
18	Termonde	681	18	Termonde	965
19	Malines	585	19	Malines	807
20	Quiévrain	245	20	Tirlemont	550
21	Tirlemont	252	21	Quiévrain	269
22	Divers	2,176	22	Divers	5,148

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

CLASSEMENT DES DÉPÊCHES PAR RAPPORT AU NOMBRE DE MOTS.

Relations soumises à la convention du 29 juin 1855.

Exercice 1856.

Dépêches de 1 à 25 mots	65,962	ou	96 p. %
— de 26 à 50 —	2,532	ou	3 p. %
— de 51 à 100 —	595	ou	$\frac{8}{10}$ p. %
— au delà de 100 —	96	ou	$\frac{2}{10}$ p. %
	<u>66,785</u>		<u>100</u>

Relations soumises à la convention du 29 décembre 1855.

Dépêches de 4 à 15 mots.	21,019	ou	65 p. %
— de 16 à 20 —	5,453	ou	17 p. %
— de 21 à 25 —	3,576	ou	10 p. %
— au de là de 25 —	2,630	ou	8 p. %
	32,488		100

La réduction à quinze mots de la dépêche simple, indépendamment de l'adresse, avec diminution correspondante des taxes, est éminemment favorable au public, puisque quinze mots suffisent pour la plupart des communications.

La longueur moyenne des dépêches a été de vingt mots, indépendamment de l'adresse qui n'est plus taxée.

Sous le rapport de la nature des correspondances, les dépêches sont classées dans la proportion suivante :

Communication des gouvernements	2 p. %
Nouvelles de bourse	35 —
Transactions commerciales	40 —
Correspondances des journaux	8 —
Affaires privées	15 —

Sur les 99,273 dépêches transmises par les lignes belges, il y avait :

1,947	dépêches	avec réponse payée d'avance ;
344	id.	urgentes payant triple taxe ;
114	id.	avec répétition ou collationnement ;
94	id.	avec copie à délivrer en Belgique ;
8	id.	avec accusé de réception ;
4	id.	taxées de nuit ;
15,880	id.	reçues et transmises pendant la nuit au bureau de Bruxelles.

Ce dernier chiffre ne s'élevait, en 1855, qu'à 1,050 dépêches. Le service de nuit a donc pris une extension considérable, dont chacun appréciera l'immense importance, en songeant que précédemment une quantité de dépêches étaient arrêtées dans leur parcours par la clôture des grands bureaux internationaux, et retardaient le lendemain la transmission des dépêches de jour.

Il faut remarquer que les correspondances internationales et en transit occupent presque seules ce service. Bien que le bureau central accepte, pendant toute la nuit, les dépêches qui seraient présentées à Bruxelles, même pour l'étranger, le nombre de ces dépêches ne s'est pas élevé à plus de *quatre* sur le mouvement total de l'année.

Il n'y a donc pas lieu, jusqu'à présent, de faire les frais d'un service de nuit dans d'autres bureaux télégraphiques du pays.

Les communications, échangées entre les stations du chemin de fer pour le service de l'administration, ont atteint, pendant l'exercice 1856, le nombre de 43,666.

Cent dépêches de service peuvent être réparties comme suit, eu égard à leur objet :

Mouvement du matériel.	49
Colis égarés ou dévoyés.	10
Services divers du chemin de fer	24
Service des télégraphes	16
	<u>100</u>

La longueur moyenne d'une dépêche de service a été de dix-sept mots, y compris l'adresse.

L'administration s'est préoccupée aussi d'établir le contrôle le plus sévère sur l'exactitude des transmissions.

Toutes les erreurs, quelque insignifiantes qu'elles soient, sont relevées journalièrement par le service central, qui les frappe d'une amende à charge de l'employé en défaut. Ce contrôle est d'une grande importance pour l'amélioration du service.

Il y a lieu d'espérer, Messieurs, que les résultats favorables que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous les yeux de la Législature, s'amélioreront encore. Le service des télégraphes, comme tous ceux qui relèvent de mon Département, se préoccupe incessamment des moyens de perfectionner ce qui existe et de satisfaire mieux encore aux justes exigences du public.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DUMON.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de notre Ministre des Travaux Publics,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Travaux Publics présentera aux Chambres, en notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant le tarif des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 1^{er} mai 1860.

Donné à Laeken, le 28 avril 1857.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. DUMON.

TABLEAU C.

Tableau du mouvement et de la recette des dépêches en transit par la
Belgique, pendant l'année 1856.

Tableau du mouvement et de la recette des dépêches

PAYS D'ORIGINE.	PAYS DE									
	PAYS-BAS.		ANGLETERRE.		FRANCE.		SUISSE.		ÉTATS-SARDES	
	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.
Pays-Bas.....	»	»	20	105 »	2,046	10,555 »	8	40 »	6	50 »
Angleterre.....	258	1,245 »	»	»	2,127	11,087 75	1	10 »	15	70 »
France.....	1,021	9,776 50	74	191 »	»	»	»	»	»	»
Suisse.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
États sardes.....	119	605 »	1	2 50	»	»	»	»	»	»
Espagne.....	110	550 »	5	14 50	»	»	»	»	»	»
Allemagne.....	5	25 »	5,000	21,202 16	252	1,295 »	»	»	»	»
Suède, Norwége, Danemark...	»	»	55	244 24	19	103 »	»	»	»	»
Italie (par l'Allemagne).....	1	5 »	5	8 74	»	»	»	»	»	»
Russie.....	2	15 »	2,541	10,469 09	22	115 »	»	»	»	»
Turquie.....	»	»	28	250 »	»	»	»	»	»	»
	2,596	12,221 50	7,615	32,468 15	4,466	22,957 75	9	50 »	19	100 »

en transit par la Belgique, pendant l'année 1856.

DESTINATION.												TOTAUX.	
ESPAGNE.		ALLEMAGNE.		DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE.		ITALIE.		RUSSIE.		TURQUIE.		Dépêches.	Recette.
Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.	Dépêches.	Recette.		
176	940 »	115	870 »	4	20 »	1	8 »	7	33 »	»	»	2,581	12,100 »
120	641 80	2,389	12,056 82	290	1,236 91	10	50 »	874	4,370 66	485	5,000 »	6,715	53,747 64
»	»	1,678	8,927 50	157	710 »	»	»	54	200 »	5	23 »	3,869	19,920 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	5 »	»	»	»	»	»	»	»	»	121	612 50
»	»	18	103 »	»	»	»	»	»	»	»	»	151	669 50
»	»	1	8 »	»	»	»	»	»	»	»	»	5,548	22,827 16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	74	349 24
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	13 74
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2,565	10,899 90
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	28	250 »
207	1,580 80	4,369	21,645 32	451	1,966 91	11	53 »	958	4,698 66	488	5,023 »	21,056	100,769 77

TABLEAU D.

Tableau du mouvement d'expédition et de réception, par bureau et par pays d'origine et de destination, pendant l'année 1856.

BUREAUX OU ÉTATS EN RELATION.	SERVICE INTÉRIEUR.			SERVICE INTERNATIONAL.			TRANSIT.			TOTAL GÉNÉRAL.
	NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			
	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	
Bruxelles.....	9,620	9,806	19,426	7,801	7,366	15,167	»	»	»	54,893
Malines.....	378	358	716	84	57	91	»	»	»	807
Auvers.....	8,843	8,457	17,280	11,549	11,840	23,180	»	»	»	40,460
Termonde.....	878	546	921	25	19	44	»	»	»	963
Alost.....	248	141	586	11	15	24	»	»	»	410
Gand.....	2,843	3,765	6,608	929	661	1,590	»	»	»	8,198
Bruges.....	614	624	1,258	89	67	136	»	»	»	1,594
Ostende.....	552	575	1,108	483	480	972	»	»	»	2,077
Courtrai.....	781	825	1,574	164	74	238	»	»	»	1,812
Tournai.....	606	546	1,132	106	111	217	»	»	»	1,369
Louvain.....	1,240	659	1,879	46	32	98	»	»	»	1,977
Tirlemont.....	200	243	443	38	47	85	»	»	»	530
Saint-Trond.....	133	221	376	3	5	8	»	»	»	584
Hasselt.....	121	112	233	»	4	4	»	»	»	237
Liège.....	1,349	1,706	3,253	762	737	1,499	»	»	»	4,754
Spa.....	214	174	588	74	115	187	»	»	»	675
Verviers.....	556	502	1,088	473	295	768	»	»	»	1,836
Manège.....	203	147	352	20	8	28	»	»	»	380

BUREAUX DU ÉTATS EN RELATION.	SERVICE INTÉRIEUR.			SERVICE INTERNATIONAL.			TRANSIT.			TOTAL GÉNÉRAL.
	NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			NOMBRE DE DÉPÊCHES			
	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées.	reçues.	TOTAL.	expédiées	reçues.	TOTAL.	
Gosselies	124	140	264	9	8	17	"	"	"	281
Marchiennes	76	87	163	16	33	49	"	"	"	212
Charleroi	640	508	1,258	103	75	180	"	"	"	1,418
Châlelineau	155	111	246	8	3	11	"	"	"	287
Namur	539	378	1,157	79	87	166	"	"	"	1,305
Ath	82	124	206	6	6	12	"	"	"	218
Leuze	135	249	382	4	"	4	"	"	"	386
Mons	879	937	1,836	193	129	324	"	"	"	2,160
Saint-Ghislain	159	162	321	16	28	44	"	"	"	345
Quiévrain	133	96	229	24	16	40	"	"	"	269
Divers	715	385	1,500	108	85	165	"	"	"	1,465
Pays-Bas	"	"	"	5,503	6,241	11,346	2,581	2,596	4,777	16,523
Angleterre	"	"	"	5,806	5,654	7,440	6,713	7,613	14,550	21,770
France	"	"	"	6,891	5,039	12,830	3,869	4,466	8,555	21,185
Suisse	"	"	"	208	169	377	"	9	9	386
États sardes	"	"	"	248	263	515	121	19	140	635
Espagne	"	"	"	133	199	334	151	297	428	782
Allemagne	"	"	"	5,435	5,921	11,354	3,548	4,369	9,717	21,071
Suède, Norwége, Danemarck.	"	"	"	23	107	130	74	431	503	633
Italie	"	"	"	29	51	80	4	11	15	93
Russie	"	"	"	248	367	615	2,563	933	3,500	5,913
Turquie	"	"	"	52	84	116	28	488	516	632
TOTAUX	52,862	52,862	68,724	43,573	43,573	90,730	21,056	21,056	42,027	198,546